

Agrégé.e.s, doctorat, disponibilités et détachements : la SMF agit

• F. DURAND

Tous les ans entre avril et juin de nombreuses doctorantes, de nombreux doctorants ou des docteur.e.s fraîchement diplômé.e.s et ayant obtenu l'agrégation font des demandes à leurs rectorats afin d'obtenir un détachement ou une disponibilité. De telles demandes sont faites soit parce qu'elles ou ils sont en troisième année et ont besoin d'une année supplémentaire pour soutenir leurs doctorats, soit pour effectuer un postdoctorat, qu'il soit en France (par exemple sous la forme d'un poste d'ATER), ou bien à l'étranger. Bien que réalisées dans les délais, tous les ans des refus sont prononcés par les rectorats « compte tenu des besoins d'enseignement dans l'académie ». Étant donné l'attachement de la communauté mathématique, et donc de la SMF, au concours de l'agrégation en mathématiques et, notamment, sa conjugaison avec le doctorat, depuis 2013 au moins, la SMF propose d'apporter son soutien aux recours des requérant.e.s. Cette initiative semble avoir été initiée par Marc Peigné. Ensuite Stéphane Seuret, observant une augmentation des cas, a réalisé que la SMF pouvait soutenir efficacement ces demandes en interpellant les interlocuteurs clés et en proposant un argumentaire méthodique, travaillé et formel.

1. Pourquoi sommes-nous attachés au concours de l'agrégation ?

L'agrégation est un concours qui mène vers l'enseignement dans les établissements scolaires, majoritairement vers les lycées publics. Pour les mathématiques, le grand nombre de concepts abordés, la longueur des épreuves, leur difficulté et leur variété (avec l'épreuve de modélisation pas si facile à appréhender) rendent ce concours difficile d'accès. Cependant, même si le nombre de candidats diminue, l'agrégation reste encore très

populaire, en particulier auprès des étudiants de master qui se dirigent vers un doctorat. Ceci est tout d'abord dû à ce que la préparation à l'agrégation constitue une excellente formation généraliste et exigeante en mathématiques. La réussite au concours est également un gage de plus de sérénité pour celle ou celui qui souhaite poursuivre par des études doctorales. En effet, plus aujourd'hui que dans les années 1990 et 2000, la raréfaction des postes d'enseignants-chercheurs fait que l'éventualité d'obtenir un tel poste est hasardeuse. Il est donc rassurant d'avoir obtenu l'agrégation. Cela constitue une alternative intéressante lorsque l'on a le souhait d'enseigner. Néanmoins, le monde académique et le monde de l'éducation ne sont pas les seules alternatives à la sortie de thèse. De beaux défis professionnels attendent les docteurs en mathématiques dans le privé. Beaucoup d'entreprises sont prêtes à recruter des docteurs, qui ont acquis des compétences cruciales et uniques pendant leurs années de thèse, qui constituent une véritable expérience professionnelle. C'est un enjeu important pour nos filières et notre matière que les débouchés qu'elles offrent soient nombreux et variés (voir la brochure de l'ONISEP¹) ou encore les statistiques post-doctorat². C'est notre rôle et notre responsabilité de directrice et directeur de thèse de diffuser le plus largement possible ces informations.

2. Retour dans le secondaire et poursuite d'études doctorales

Une spécificité de l'agrégation, en mathématiques au moins, est que le stage d'enseignement est validé par des enseignements effectués dans le cadre d'un contrat doctoral (autrefois appelé « monitorat ») à l'université. Ainsi, on peut être titula-

1. <https://smf.emath.fr/actualites-smf/sortie-nouveau-zoom-2021>

2. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid123844/devenir-des-docteurs-trois-ans-apres-les-indicateurs-par-discipline.html>

risé.e comme fonctionnaire en n'ayant finalement pas véritablement fait ses preuves d'enseignant devant une classe de lycée. C'est une chance qu'il faut s'attacher à préserver et à justifier.

La SMF est très attachée à la formation pour et par la recherche que représente le doctorat, que ce soit à des fins de devenir enseignant.e.s, chercheuses, chercheurs, ingénieur.e.s ou autres (par exemple hauts-fonctionnaires en entrant à l'ENA). La méthodologie, l'ouverture d'esprit, la patience, l'opiniâtreté, l'expertise, l'originalité, la recherche de compétences ou de ressources, qui doivent être développées pendant la thèse sont autant de qualités, et il y en a bien d'autres, très spécifiques au doctorat et qui seront autant d'atouts pour les milieux, les équipes, qui accueilleront nos doctorant.e.s, en particulier pour l'Éducation nationale.

Par ailleurs, nous connaissons toutes et tous les difficultés de recrutement de professeur.e.s de mathématiques en collège et en lycée. Ainsi, l'Éducation nationale souhaite absolument recruter, et peut parfois exiger le retour de « ses » agrégés en poste. Cet état de fait crée des tensions que beaucoup d'entre nous constatons. Notons qu'avec la réforme du bac, les mathématiques y étant devenues optionnelles en Première et Terminale, le volume horaire global des mathématiques à enseigner dans le secondaire a chuté³. Cette tension devrait donc baisser.

Nos docteur.e.s ou doctorant.e.s se trouvent ainsi pris entre deux feux ; terminer ou prolonger leurs travaux de recherche ; partir enseigner dans le secondaire. Ces deux directions ne sont pas incompatibles mais l'exercice de les réaliser conjointement n'est pas aisé.

3. Les recours

Heureusement elles et ils disposent de la possibilité de demander un détachement (si poste d'ATER) ou une disponibilité (si post-doc à l'étranger, par exemple). Cette situation est connue de l'ensemble des acteurs impliqués dans ces processus. Une note de service du ministère de l'Éducation nationale datant de décembre 2016 donnait justification aux recteurs d'académie pour refuser les délégations pour nécessité de service. À l'époque, la SMF, notamment avec la SMAI, a signalé les dérives que l'application brutale d'une telle note pouvait engendrer, notamment dans le cas de doctorants qui n'auraient pas

encore soutenu leur thèse au terme de leur contrat doctoral. Ainsi, les doctorant.e.s doivent bien réaliser la délicatesse potentielle d'une telle situation, et garder plusieurs choses à l'esprit. Tout d'abord, il est important de respecter les délais légaux pour les procédures et les recours - le site web de l'agrégation agreg.org procure de précieuses informations sur les démarches et le timing à respecter, en fonction de sa situation. Il faut également dresser un dossier complet et intelligible par les services rectoraux. Par exemple, cette demande doit inclure une lettre prouvant l'embauche sur un poste d'ATER ou de post-doc. Un tel manquement est réhibitoire. Nous reviendrons sur l'intelligibilité du dossier.

Si malgré cela l'on est confronté à un refus, la SMF, lorsqu'elle est prévenue à temps (disons entre mi-juin et fin juillet, mais elle est déjà intervenue avec succès début septembre), peut intervenir auprès des recteurs et d'autres interlocuteurs pour débloquer la situation. Voici les statistiques de ces deux dernières années.

TABLEAU 1 – Soutiens de la SMF aux demandes de recours

	2020	2021
Demandes de soutien	19	12
Recours SMF refusés	1	0
Recours acceptés	16	12
Recours refusés	1	0
Sans nouvelles	1	0
Démarche SMF après recours négatifs	1 avec succès	0

Les académies concernées en 2020 : Créteil (11), Versailles (6), Amiens (1). En 2021 : Créteil (8), Versailles (3), Paris (1).

4. Conseils pour la demande de disponibilité ou de détachement

Lorsqu'une telle demande est refusée, la SMF demande à voir le dossier. Nous pouvons ainsi nous faire une idée de la raison du refus.

À la faveur des nombreux dossiers (12 cette année) traités par la SMF, on peut tenter d'y trouver les raisons des refus. Dans l'un de ses dossiers, un candidat indique qu'il démissionnera en cas de refus à son recours. D'autres ont été tentés de l'écrire

3. <https://eduscol.education.fr/634/cycle-terminal-de-la-voie-generale>

mais la SMF les en a dissuadé.e.s. En effet, c'est un argument provocateur qui ne fait pas du bien au dossier et qui, me semble-t-il, n'a aucun poids auprès des services rectoraux qui traitent ces dossiers. Trois de ces douze dossiers n'ont pas joint de lettre de motivation à leur requête. Cela peut être perçu comme méprisant et peu professionnel. L'un d'entre eux y a par contre joint deux articles de mathématiques. Cela n'a de toute évidence pas joué en sa faveur. Un autre justifie sa demande en indiquant qu'il est proche d'obtenir de très jolis résultats et donne un résumé de son projet de recherche. Le mot « enseignement » est dans le paragraphe de conclusion mais à aucun moment ce thème n'est développé. Il ne faut pas oublier que l'on s'adresse aux services du rectorat, qu'ils traitent de très nombreux dossiers et ne sont sans doute pas en mesure d'apprécier des travaux mathématiques. Cinq demandes incluent un paragraphe motivant le souhait d'enseigner mais uniquement dans le supérieur. Je pense qu'il est préférable de rester vague quant au niveau dans lequel on souhaite enseigner mais d'affirmer avec conviction que l'on a le désir d'enseigner à l'issue du détachement ou de la disponibilité. Le dernier des douze dossiers est très bien rédigé, sincère, avec des motivations très équilibrées entre enseignement et recherche. J'ai le sentiment que ce dossier a été refusé en raison de sa trop grande honnêteté. En effet, il apparaît clairement que le candidat serait ravi d'enseigner dans le secondaire mais exprime par ailleurs le souhait de devenir enseignant-chercheur... Au même titre que le souhait déclaré d'enseigner dans le supérieur, il est peut-être inutile d'indiquer une telle préférence.

Je n'ai évidemment pas pu lire les dossiers qui ont été acceptés directement. Il est donc difficile d'établir une liste de conseils. Je ne connais par ailleurs pas les directives rectorales. Néanmoins, en voici quelques-uns, élémentaires, que je communique régulièrement.

- Il faut bien avoir à l'esprit que la personne qui lira le dossier ne connaît a priori rien à la recherche.
- Il faut faire sa première demande avec anticipation, avril pour la plupart des dossiers. En cas de recours, il ne faut surtout pas attendre.
- Ne pas oublier de joindre sa lettre d'acceptation pour le poste justifiant la « demande ».
- Bien rédiger son cv (parfois la chronologie est peu lisible).
- Si l'on a organisé des séminaires doctorants, des conférences, participé à Maths.en.Jeans,

MathC2+ ... il faut le mettre en valeur et indiquer que cette expérience sera mise à profit dans l'établissement qui l'accueillera.

- Éviter de monter le dossier comme pour une demande de poste d'ATER ou de post-doc. Il faut déclarer avoir rédigé, voire publié, des articles, mais je pense qu'il est inutile de les envoyer.
- Faire au moins un paragraphe argumenté, positif et enthousiaste, sur son souhait d'enseigner à court terme en mettant en valeur l'agrégation et sa formation par la recherche.
- Surtout ne pas indiquer que l'on démissionnera en cas d'issue défavorable. La lettre doit être positive.

Il arrive parfois que la SMF refuse d'apporter son soutien. Cela m'est arrivé pour un dossier l'an passé. Il s'agissait d'une agrégation passée en 2014 et donc d'une septième année de report. Il est légitime de s'interroger sur le bien fondé de telles demandes. D'expérience, la SMF intervient jusqu'à une cinquième année de report, soit agrégation, master recherche, trois années de thèse et une année de post-doctorat. Rarement pour une sixième année : un cas. Et très exceptionnellement pour une septième année : un cas. Il faut dans ces deux derniers cas que le dossier présente des éléments singuliers et le dossier de la candidate ou du candidat, ainsi que la lettre de soutien de la SMF, soient solidement argumentés. En effet, l'Éducation nationale est en droit de se questionner sur la véritable motivation d'un.e agrégé.e qui souhaite partir 2 ans en post-doc alors qu'elle ou il a été reçu.e il y a déjà 6 ans. Soutenir ces dossiers sans plus d'arguments est de nature à décrédibiliser les autres soutiens. Dans tous les cas les dossiers sont soigneusement étudiés par la SMF.

5. Quelle est la nature de l'intervention de la SMF ?

Après étude des dossiers la SMF écrit une lettre reprenant certains éléments s'y trouvant, puis l'adresse à des interlocutrices et interlocuteurs clés du rectorat et du ministère. Dans un courrier daté du 3 novembre 2017 adressé aux sociétés savantes en mathématiques, E. Geffray avait encouragé ce type d'intervention. La SMF rappelle tous les bénéfices de la formation pour et par la recherche et que le défi représenté par une thèse induit des durées qui peuvent dépasser 36 mois, d'autant que ces derniers mois ont ajouté des difficultés supplémen-

taires. Il est donc important que les doctorant.e.s et docteur.e.s aillent au bout de leurs parcours. Nous indiquons que la SMF est tout à fait consciente des difficultés à pourvoir les postes de professeur.e.s de mathématiques dans le secondaire et qu'elle contribue à promouvoir les mathématiques auprès des jeunes pour augmenter le vivier de professeur.e.s. C'est l'une des missions de la SMF d'attirer les jeunes vers les mathématiques et les métiers d'enseignants et d'enseignants-chercheurs. Nos actions (conférences, stages) à destination d'un très large public allant du collège à la recherche en mathématiques, en passant par le Grand Public, en témoignent.

Lorsqu'il s'agit d'une docteure ou doctorante, nous pouvons également invoquer Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, qui a déclaré, le 11 février 2020 lors de la « Journée internationale des femmes et filles de science », je cite : « Face aux enjeux du xx^e siècle, nous devons exploiter pleinement notre potentiel. Et cela suppose de venir à bout des stéréotypes de genre. Il faut soutenir les

femmes qui choisissent de faire carrière dans les sciences et la recherche ».

6. En guise de conclusion

Les statistiques présentées plus haut montrent bien les inégalités géographiques. Elles sont à ce point prégnantes qu'une académie cette année n'est pas en mesure de fournir de stages à deux de ses agrégés. On se retrouve donc dans une situation où des académies ont de forts besoins en enseignement « justifiant » des refus de délégations ou disponibilités, et que d'autres n'en ont pas assez. Plus de fluidité, moins d'imperméabilité, entre les rectorats seraient souhaitables afin d'éviter ce type de situation. À leur décharge ces configurations étaient peu fréquentes, sans doute inédites, mais avec la réforme du bac il devrait y avoir à l'avenir moins de refus de détachements et disponibilités mais plus d'agrégés sans stages... La SMF suivra avec attention l'évolution de ce dossier et est intéressée par toutes informations à ce sujet.



Fabien DURAND

Université de Picardie Jules Verne
president@smf.emath.fr

Fabien Durand est président de la SMF depuis juin 2020